



**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2026
Budget principal**

SOMMAIRE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général
- La masse salariale
- Les atténuations de produits
- Les charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les charges spécifiques

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les atténuations de charges
- Les produits des services
- Les impôts et taxes
- La fiscalité locale
- Les dotations et subventions
- Les produits financiers
- Les produits de gestion courante
- Les produits spécifiques

C - L'AUTOFINANCEMENT

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT **A - SYNTHESE**

- Les dépenses
- Les recettes

B - LES DÉPENSES

- L'équipement
- Les charges financières

C - LE FINANCEMENT

- L'autofinancement
- Les financements externes
- Les ressources propres
- L'emprunt

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 ou le 30 avril, en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget communal est structuré en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Pour rappel depuis 2022, le budget de la Ville est présenté selon la nouvelle nomenclature budgétaire M57.

Une nouvelle fois, il s'agit d'un budget responsable orienté vers l'avenir et tourné vers les familles grâce à un service public et des prestations de qualité. De plus, l'accent a été mis sur le pouvoir d'achat des contribuables par une diminution des taux d'imposition. Enfin, le désendettement de la ville se poursuit.

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS 2025 :

	DÉPENSES	RECETTES	REPRISE DES RESULTATS	RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	14 209 538,75	13 365 138,57	-3 627 240,83	-4 471 641,01
FONCTIONNEMENT	62 322 337,56	62 255 928,57	7 426 666,65	7 360 257,66
TOTAL DU BUDGET	76 531 876,31	75 621 067,14	3 799 425,82	2 888 616,65

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
INVESTISSEMENT	4 874 801,10	12 898 359,63	8 023 558,53

	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	3 551 917,52
FONCTIONNEMENT	7 360 257,66
TOTAL	10 912 175,18

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement atteint un volume de 65,9 millions d'euros, soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2025. Il convient de distinguer deux types d'opérations : les opérations réelles générant des flux de trésorerie, et les opérations d'ordre sans impact sur la trésorerie, celles-ci répondent à des exigences réglementaires.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	15 024 110,00	
012	Charges de personnel	38 630 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	2 054 000,00	
65	Charges de gestion courante	3 999 090,00	
66	Charges financières	1 422 000,00	
67	Charges spécifiques	36 000,00	
042	Opé. ordre transfert entre sections	2 231 800,00	
023	Autofinancement prévisionnel	2 500 000,00	
013	Atténuation de charges		350 000,00
70	Produits des services et du domaine		5 300 400,00
73	Impôts et taxes		6 446 000,00
731	Fiscalité locale		34 701 000,00
74	Dotations subventions et participations		10 151 662,34
75	Autres produits de gestion courante		922 500,00
76	Produits financiers		586 000,00
77	Produits spécifiques		10 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections		69 180,00
002	Résultat reporté (excédent)		7 360 257,66
TOTAL		65 897 000,00	65 897 000,00

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2025 (BP+DM)	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	14 311 160,00	12 747 214,23	89,08	15 024 110,00
012	Charges de personnel	36 740 000,00	36 459 338,17	99,24	38 630 000,00
014	Atténuation de produits	2 064 100,00	2 052 554,00	99,44	2 054 000,00
65	Charges de gestion courante	3 569 640,00	3 569 324,96	99,99	3 999 090,00
66	Charges financières	1 434 200,00	1 434 115,63	99,99	1 422 000,00
67	Charges spécifiques	70 000,00	55 653,79	79,50	36 000,00
68	Dotations aux provisions	10 000,00	10 000,00	100,00	0,00
	Total dépenses réelles	58 199 100,00	56 328 200,78	96,79	61 165 200,00
023	Autofinancement prévisionnel	4 364 400,00			2 500 000,00
042	Opérations ordre transférées en SI	2 555 700,00	5 994 136,78	234,54	2 231 800,00
	Total dépenses d'ordre	6 920 100,00	5 994 136,78	86,62	4 731 800,00
	TOTAL	65 119 200,00	62 322 337,56	95,71	65 897 000,00

Les dépenses réelles de fonctionnement

Le taux de progression des crédits ouverts par rapport à 2025 est de 5,1% avec une augmentation des charges à caractère général autour de 5% et une augmentation des charges de personnel de 5,1%. Quant aux charges financières, elles diminuent près d'1% liés principalement au remboursement des intérêts de la dette.

	BP 2025	BP 2026	variation
011 - Charges à caractère général	14 311 160,00	15 024 110,00	5%
012 - Charges de personnel,	36 740 000,00	38 630 000,00	5,1%
014 - Atténuations de produits	2 064 100,00	2 054 000,00	-0,5%
65 - Autres charges de gestion courante	3 569 640,00	3 999 090,00	12%
Total des dépenses de gestion courante	56 684 900,00	59 707 200,00	5,3%
66 - Charges financières	1 434 200,00	1 422 000,00	-0,9%
67 - Charges spécifiques	70 000,00	36 000,00	-48,6%
68 - Dotations aux provisions	10 000,00	0,00	-100%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	58 199 100,00	61 165 200,00	5,1%

➤ **Les charges à caractère général : 15 024 110€** (chapitre 011)

Au total les prévisions des charges à caractère général sont révisées à la hausse de 694 750€ par rapport au BP 2025.

Dans les charges à caractère général, les fluides constituent la dépense la plus importante, avec un taux de sensibilité très volatile lié au contexte économique et au niveau de l'inflation. Toutefois, la contractualisation des fournitures de gaz et d'électricité dans le cadre de groupements de commandes permettent, une fois de plus, de réaliser des prévisions beaucoup plus mesurées. Les prévisions relatives aux dépenses d'énergie sont en net recul.

	BP 2024	BP 2025	DIFF 24/25	BP 2026	DIFF 25/26
Eau	347 700€	463 562€	+ 115 862€	462 000€	- 1 562€
Électricité	1 626 300€	1 453 761€	- 172 539€	1 436 100€	-17 661€
Gaz	1 046 400€	1 023 993€	- 22 407€	930 000€	-93 993€
Carburant	118 919€	100 100€	- 18 819€	100 100€	-

Les dépenses d'alimentation évoluent comme suit :

	BP 2024	BP 2025	DIFF 24/25	BP 2026	DIFF 25/26
Alimentation	1 211 432€	1 407 500€	+ 196 068€	1 471 500€	+64 000€

Le poste alimentation est en progression constante depuis plusieurs années. Ce sont 64 000€ supplémentaires qui sont inscrits pour cette année. Cette augmentation se traduit d'une part, par l'augmentation des denrées alimentaires et d'autre part, par l'augmentation des effectifs des enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires. Pour mémoire, ce sont plus de 2 800 repas qui sont fabriqués chaque jour par la ville. De plus, la ville augmente son ratio « bio » chaque année passant de 20% l'an passé à 42% cette année. Enfin, la ville propose un repas « végétarien » par semaine.

Les assurances sont de nouveau en augmentation cette année passant de 313 250€ en 2025 à 347 000€ pour cette année, soit 11% d'augmentation. Celle-ci s'explique par la multiplication des violences urbaines, les risques climatiques. Les compagnies d'assurance ne répondent pas toujours aux appels d'offre ou proposent des conditions contractuelles exorbitantes.

Malgré ces contraintes, les dépenses relatives aux services publics en lien avec la population sont maintenues. C'est le cas des classes de découverte pour un montant de 250 000€ ou encore les mini-séjours pour un montant de 153 000€. Plus généralement, les charges des services à la population tels que le scolaire, la petite enfance, la jeunesse, le sport, le social, les seniors et la culture sont reconduites pour un montant de 2 902 490€ contre 2 174 440€ en 2025, soit 25% supplémentaires.

Les charges à caractère général comprennent également les dépenses en lien avec le cadre de vie, à travers l'entretien des espaces verts, de l'éclairage public et de la voirie communale pour un montant de plus de 2,5 millions d'euros pour cette année, en augmentation de 2,3% par rapport à l'an passé.

L'entretien des terrains, des bâtiments publics reste un poste important qui pèse sur la section de fonctionnement et plus particulièrement sur les charges courantes. Ces dépenses passent de 1 796 650€ en 2025 à 2 679 000€ cette année, soit +49%.

Par ailleurs, les manifestations déployées dans la ville représentent quant à elles 311 600€ pour 2025 contre 218 700€ en 2025, soit +42%.

Tout comme l'an dernier, la sécurité publique reste une priorité pour la Municipalité. C'est pourquoi, la police municipale se voit allouer un budget de fonctionnement de 343 600€ contre 300 000€ l'an passé.

Enfin, la Municipalité souhaite mettre l'accent sur la participation des habitants à travers l'établissement d'un budget participatif de 150 000€. En effet, cette initiative permettra aux villiérais de décider de l'affectation d'une partie du budget de leur ville.

➤ **La masse salariale : 38 630 000€** (chapitre 012)

Les dépenses salariales constituent le principal poste de dépense. Elles représentent 63,2% des charges réelles en 2026, contre 63,4% en 2025, avec une augmentation de 5,1% de BP à BP, passant de 36,7 M€ à 38,6 M€.

	BP 2025	BP 2026
Rémunérations :		
- personnel titulaire	13 227 315,00	13 928 809,00
- personnel non titulaire	7 567 598,00	7 975 169,00
- personnel extérieur (1)	178 103,00	187 549,00
Régime indemnitaire	3 560 984,00	3 749 836,00
NBI, SFT et indemnité de résidence	968 865,00	1 020 248,00
Cotisations CNFPT et CDGFPT	289 774,00	305 142,00
Contrat aidés (2)	112 823,00	73 882,00
Charges patronales	9 978 548,00	10 505 404,00
Versement mobilité	591 261,00	622 617,00
Divers (3)	264 729,00	261 344,00
Total	36 740 000,00	38 630 000,00

(1) rémunération des études surveillées, prime de responsabilité des professeurs des écoles, rémunération jury d'examens du CMA

(2) Rémunérations des apprentis et emplois d'insertions

(3) Cotisations versées au F.N.A.L (Fonds National d'Aide au Logement), allocations chômage, médecine du travail.

Les charges de personnel subissent d'une part, une augmentation mécanique due au glissement technicité vieillesse, évalué à 125 386€, mais également liée à l'augmentation de la cotisation employeur au titre de la CNRACL qui se poursuit jusqu'en 2028. Pour cette année, l'augmentation de cette mesure est estimée à 373 000€ pour la ville.

De plus, la Municipalité a décidé de poursuivre les recrutements de la police municipale au cours de cette année pour un montant de 315 000€, tout en maintenant le volume du régime indemnitaire de l'ensemble du personnel communal pour un montant de plus de 3,7 M€, ainsi que les mesures sociales qui s'élèvent à 643 100€ pour cette année.

Par ailleurs, la ville compte aussi maintenir les contrats aidés et apprentis pour un montant reconduit de 73 800€.

Enfin, la ville maintient sa politique de formation à travers le développement de compétences métier et la reconversion professionnelle des agents principalement issus des secteurs sous tension, comme les ATSEM, les agents d'entretien, l'animation...

➤ **Les atténuations de produits : 2 054 000€** (chapitre 014)

Il s'agit de reversement de fiscalité, 1 562 500€ au titre du FNGIR, conséquence pérenne de la réforme de la taxe professionnelle et de 490 000€ au titre du FPIC dans le cadre du fonds de péréquation intercommunal et communal, ainsi que le reversement de forfait post-stationnement pour 1 500€.

➤ **Les charges de gestion courante : 3 999 090€** (chapitre 65)

Ce chapitre comprend les subventions aux associations et organismes associés, les participations à divers organismes, les indemnités des élus, les charges autres que les charges à caractère général :

- Les subventions aux personnes de droit privé s'élèvent à 812 100€ : dont 772 100€ qui leur sont dédiés et 40 000€ au titre du bail réel solidaire pour aider à l'accession à la propriété. La ville apporte également une aide aux entreprises pour leurs dépenses d'amélioration de leur devanture pour 5 000€.

- Les subventions aux organismes de droits publics concernent la participation de la ville au CCAS ainsi qu'à la régie personnalisée « Réussir à Villiers » pour respectivement 630 000€ et 30 000€. La participation du CCAS progresse de 50 000€ par rapport l'an dernier.
- La ville participe également au budget de fonctionnement en qualité d'adhérent à Infocom94 pour 270 000€ et au Sipperec pour 6 000€. Elle contribue de manière obligatoire à l'établissement public T10 à travers le FCCT pour un montant de 560 000€ ; à la sécurité civile via le BSPP pour 785 000€ et à l'entretien du bois saint Denis pour 52 000€.
- Les indemnités de fonction d'élus sont évaluées à 282 300€, auxquelles s'ajoutent 59 450€ de charges sociales, de frais de formation et remboursement de frais de déplacement.
- Les charges de gestion courante concernent également les admissions en non-valeur, les extinctions de dettes sur proposition du comptable public, la redevance au profit d'EFFIA au titre du stationnement réglementé en surface prévue au contrat de DSP pour un montant de 373 190€.

- **Les charges financières : 1 422 000€** (chapitre 66)

La part relative des intérêts de la dette représente 2,3% des dépenses réelles de fonctionnement et sont réduites du fait du refinancement opéré sur la dette en 2023.

- **Les charges spécifiques : 36 000€** (charges 67)

Anciennement dénommées « charges exceptionnelles », elles ne concernent désormais que les seules annulations de titres émis sur exercices antérieurs. D'où une prévision de 36 000€ au budget 2026.

B – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2025 (BP+DM)	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2026
013	Atténuation de charges	230 000,00	391 230,10	170,10	350 000,00
70	Produits des services et du domaine	5 104 960,00	5 319 893,46	104,21	5 300 400,00
73	Impôts et taxes	6 446 000,00	6 443 332,00	99,96	6 446 000,00
731	Fiscalité locale	34 274 000,00	34 513 423,92	100,70	34 701 000,00
74	Dotations subventions et participations	10 035 223,35	10 364 008,12	103,28	10 151 662,34
75	Autres produits de gestion courante	820 950,00	893 878,24	108,88	922 500,00
76	Produits financiers	677 200,00	623 969,35	92,14	586 000,00
77	Produits spécifiques	10 000,00	3 627 980,50	-	10 000,00
	Total recettes réelles	57 598 333,35	62 177 715,69	107,95	58 467 562,34
042	Opérations d'ordre transférées en SI	94 200,00	78 212,88	83,03	69 180,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	57 692 533,35	62 255 928,57	107,91	58 536 742,34
002	Résultat reporté (excédent)	7 426 666,65		-	7 360 257,66
	Total des recettes de la section de fonctionnement	65 119 200,00	62 255 928,57	107,91	65 897 000,00

Les recettes réelles de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	variation
013 - Atténuations de charges	230 000 ,00	350 000,00	52,2%
70 - Produits des services et du domaine	5 104 960,00	5 300 400,00	3,8%
73 - Impôts et taxes	6 446 000,00	6 446 000,00	-
731 - Fiscalité locale	34 274 000,00	34 701 000,00	1,2%
74 - Dotations et participations	10 035 223,35	10 151 662,34	1,2%
75 - Autres produits de gestion courante	820 950,00	922 500,00	12,4%
76 - Produits financiers	677 200,00	586 000,00	-13,5%
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	-
Total Réelles de Fonctionnement	57 598 333,35	58 467 562,34	1,51%

- **Les atténuations de charge : 350 000€** (chapitre 013).

Ce poste de recette est assez volatile du fait de l'origine de ses fonds. En effet, elles concernent les remboursements par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie, les remboursements d'indus de rémunération. Pour 2025, elles sont estimées à 350 000€.

- **Les produits des services : 5 300 400€** (chapitre 70).

Cette année, il est prévu de maintenir les tarifs des services municipaux.

Les services concernés par cette augmentation délivrent des prestations à la population telles que la restauration scolaire, les activités périscolaires, la petite enfance, la jeunesse, la culture, les sports, le centre social et les loisirs.

Ce chapitre comprend également les recettes du forfait post stationnement, de l'occupation du domaine public, des stationnements et location sur voie publique.

Les prévisions de recettes sont hausses de 3,8% de BP à BP. Ceci est principalement lié à la hausse de fréquentation constatée dans les services. Pour exemple, il est constaté 100 rationnaires de plus dans les restaurant scolaires tout au long de l'année, portant ainsi le nombre de repas journalier fabriqué à plus de 2 800.

- **Les impôts et taxes : 6 446 000€** (chapitre 73)

Les recettes fiscales autres que la fiscalité directe locale, représentent une part de 11% des recettes réelles de fonctionnement. Elles concernent l'attribution de compensation reversée par la Métropole pour un montant de 5 276 000€, montant identique depuis 2016, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour un montant de 1 170 000€.

- **La fiscalité locale : 34 701 000€ (chapitre 731)**

Ce chapitre concerne la fiscalité directe locale. Il s'agit des impôts des ménages, avec comme principale composante la taxe foncière bâtie. Le produit fiscal de l'exercice est à nouveau en hausse par rapport à l'année dernière (+1,2%) sous l'effet :

- du taux d'actualisation des bases qui toutefois est plus faible cette année (0,80% contre 1,70% l'an passé) ;
- du retour à imposition des bases exonérées de 40% pendant 2 ans des constructions 2023.

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2026, la Municipalité poursuit sa politique de réduction fiscale à travers une diminution des taux de -0,3%. Ce sont plus de 50 000€ de pouvoir d'achat supplémentaire rendu aux contribuables. Le produit fiscal attendu s'établit à 32 888 238,00€.

Impôts ménages						
	Année 2025			Année 2026		
	Bases notifiées	Taux	Produits	Bases prévisionnelles	Taux 2026	Produits prévisionnels
Foncier Bâti	51 905 279,00	34,45%	17 878 979,00	52 588 000,00	34,35%	18 063 978,00
Compensation TH			14 054 441,00			14 240 278,00
Foncier non bâti	222 789,00	133,69%	297 847,00	229 600,00	133,30%	306 057,00
Taxe d'habitation	1 107 012,00	33,89%	375 166,00	823 100,00	33,79%	278 125,00
Total			32 606 433,00			32 888 238,00

La fiscalité sans pouvoir de taux

Outre la fiscalité directe, ce chapitre prend en compte les impôts indirects suivants :

- La Taxe sur l'électricité : 460 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 136 000€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 100 000€
- Autres contributions : 80 000€

➤ Les dotations, subventions et compensations : 10 151 662,34€ (chapitre 74)

Le montant budgétaire des dotations, subventions et compensations prévu pour l'année 2026 est de 10,1 millions d'euros, ce qui représente 17,4% des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement qui se décompose en dotation forfaitaire pour un montant de 4 131 000€ ; la dotation de solidarité urbaine pour 1 770 000€, la dotation nationale de péréquation pour 347 000€ et le FCTVA pour 48 262,34€.
- Les compensations fiscales versées par l'État sont évaluées à 420 000€. Celles-ci servent à compenser la Ville des pertes liées aux dispositifs d'exonération au profit de certaines catégories de contribuables, comme les personnes de condition modeste, les exonérations de longue durée relatives à l'occupation de logements sociaux ou encore les locaux industriels.
- Les subventions, contrepartie des actions engagées par la Ville qui font l'objet d'un accompagnement de la part des partenaires pour un montant total de 3 435 400€. Elles concernent principalement la convention territoriale globale de la CAF ainsi que des participations d'autres collectivités comme l'état, la région, la métropole et le département.

➤ **Les autres produits de gestion courante : 922 500€** (chapitre 75)

Ce poste se compose principalement des revenus des immeubles, comprenant notamment les loyers des résidents de la Résidence Autonomie, et représente 1,6% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les produits financiers : 586 000€** (chapitre 76).

Les produits financiers intègrent le Fonds de soutien lié au coût des opérations de désensibilisation des emprunts à risques souscrits par la commune avant la crise financière de 2008. Ces recettes prévues à 586 000€ viennent en réduction des charges d'intérêt de la dette observées au cours de l'exercice, le montant à percevoir du Fonds de soutien restera constant jusqu'en 2028, date d'extinction de la convention.

Produits spécifiques : 10 000€ (chapitre 77)

Les produits spécifiques correspondent à l'annulation des mandats sur les exercices antérieurs, à traiter généralement à la demande du Comptable public.

C – L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est constitué du virement à la section d'investissement pour un montant de 2 500 000€ et de l'amortissement évalué à 2 231 800€. Au total, ce sont 4 731 800€ de ressources de fonctionnement qui contribueront au financement des dépenses d'investissement programmées par la Ville.

Comme chaque année les amortissements permettent de contribuer au renouvellement des équipements de la ville soumis à obsolescence ou usure. Ce sont des opérations d'ordre ne donnant lieu à aucun mouvement de trésorerie et décomposées par l'amortissement des biens meubles pour 1 600 000€ et celui des charges financières pour 631 800€.

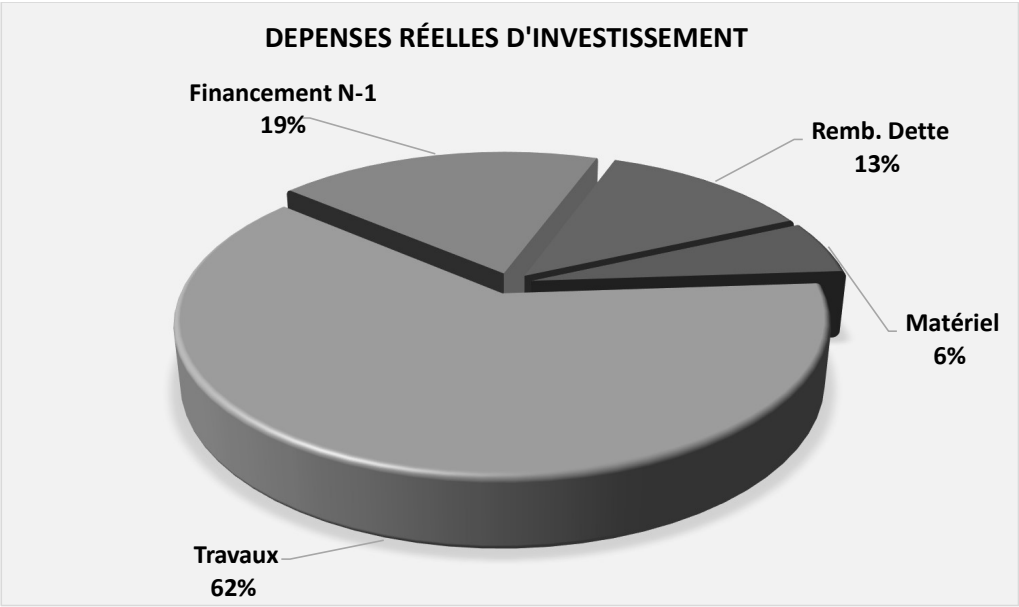
II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1) Synthèse :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2026 s'équilibre à 27,8 M€ en recettes et en dépenses. 20,2 M€ sont consacrés aux dépenses d'équipement.

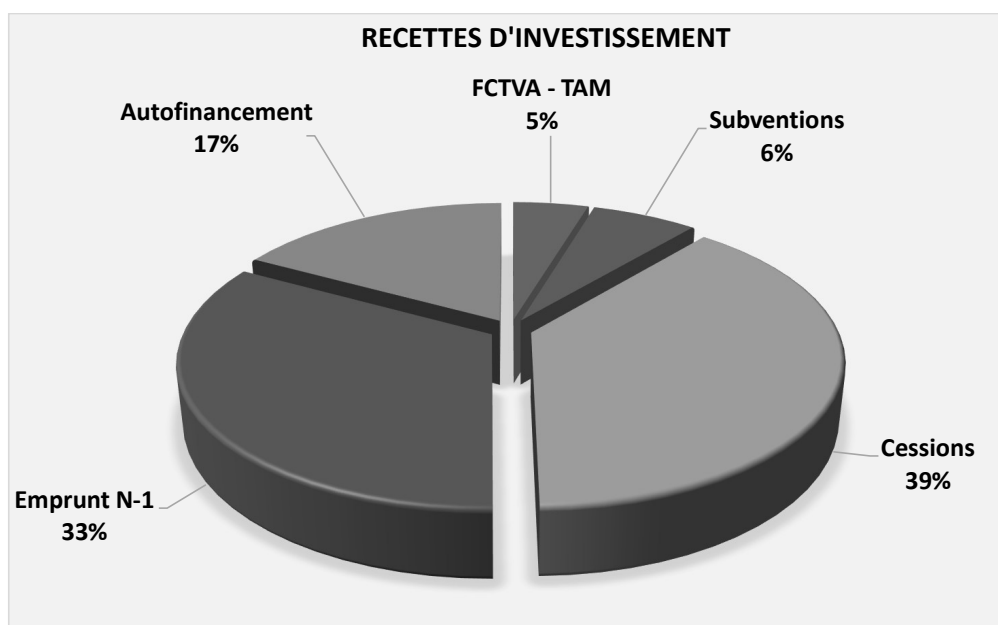
➤ Les dépenses :

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2025 (BP + DM)	Réalisé 2025	Taux réalisation	Report	Vote 2026	Budget total 2026
13	Subventions d'investissement	1 200,00	1 172,70	97,73	-	-	-
16	Emprunts	3 720 000,00	3 192 170,48	85,81	-	2 925 000,00	2 925 000,00
26	Titres et participations	344 500,00	344 500,00	100,00	-	44 500,00	44 500,00
27	Autres immobilisations financières	41 000,00	38 996,00	95,11	-	56 000,00	56 000,00
	Total des opérations financières	4 106 700,00	3 576 839,18	87,10	-	3 025 500,00	3 025 500,00
20	Immobilisations incorporelles	649 911,24	192 005,26	29,54	124 307,79	408 000,00	532 307,79
204	Subventions d'équipement versées	344 618,75	80 840,60	23,46	82 338,15	270 000,00	352 338,15
21	Immobilisations corporelles	12 810 399,83	6 084 075,81	47,49	2 710 299,18	8 035 877,89	10 746 177,07
23	Immobilisations en cours	8 896 829,35	3 125 315,26	35,13	1 957 855,98	6 600 000,00	8 557 855,98
	Total dépenses d'équipement	22 701 759,17	9 482 236,93	41,77	4 874 801,10	15 313 877,89	20 188 678,99
45	Travaux effectués d'office	-	-	-	-	5 000,00	5 000,00
	Total dépenses réelles investissement	26 808 459,17	13 059 076,11	48,71	4 874 801,10	18 344 377,89	23 219 178,99
040	Opérations d'ordre	94 200,00	78 212,88	83,03	-	69 180,00	69 180,00
041	Opérations patrimoniales	2 072 400,00	1 072 249,76	51,74	-	-	-
	Total des opérations d'ordre	2 166 600,00	1 150 462,64	53,10	-	69 180,00	69 180,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	28 975 059,17	14 209 538,75	49,04	4 874 801,10	18 413 557,89	23 288 358,99
001	Résultat reporté	3 627 240,83	-	-	-	4 471 641,01	4 471 641,01
	Total des dépenses d'investissement cumulées	32 602 300,00	14 209 538,75	43,58	4 874 801,10	22 885 198,90	27 760 000,00



➤ **Les recettes :**

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2025 (BP + DM)	Réalisé 2025	Taux réalisation	Report	Vote 2026	Budget total 2026
021	Virement section de fonctionnement	4 364 400,00	-	-		2 500 000,00	2 500 000,00
040	Opérations d'ordre	2 555 700,00	5 994 136,78	234,54		2 231 800,00	2 231 800,00
041	Opération patrimoniales	2 072 400,00	1 072 249,76	51,74		-	-
	Total des opérations d'ordre	8 992 500,00	7 066 386,54	78,58		4 731 800,00	4 731 800,00
10	Dotations fonds divers	1 491 000,00	1 256 085,12	84,24	-	1 290 000,00	1 290 000,00
1068	Exc. Fonctionnement capitalisés	3 610 000,00	3 610 000,00	100,00	-	-	-
13	Subventions d'investissement	2 150 485,33	1 390 447,37	64,66	1 147 037,13	626 000,00	1 773 037,13
024	Produits cessions d'immobilisations	13 123 500,00	-	-	8 551 322,50	2 176 500,00	10 727 822,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	3 265,08	32,65	-	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes	3 200 000,00	4 752,22	0,15	3 200 000,00	6 000 000,00	9 200 000,00
23	Immobilisations en cours	6 800,00	7 577,06	111,43	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	18 014,67	26 625,18	147,80	-	22 340,37	22 340,37
45	Travaux effectués d'office	-	-	-	-	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes réelles investissement	23 609 800,00	6 298 752,03	26,68	12 898 359,63	10 129 840,37	23 028 200,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	32 602 300,00	13 365 138,57	40,99	12 898 359,63	14 861 640,37	27 760 000,00
001	Résultat reporté					-	-
	Total des recettes de la section d'investissement	32 602 300,00	13 365 138,57	40,99	12 898 359,63	14 861 640,37	27 760 000,00



B – LES DEPENSES

➤ **L'EQUIPEMENT**

En 2026, se sont près de 20,2 M€ qui seront consacrés aux dépenses d'équipement

Celles-ci se déclinent comme suit :

. Les travaux : 14 010 950€

1- En matière scolaire : 7 189 750€

- La construction de l'école maternelle J&M Anne Franck : 5 025 000€
- L'agrandissement de l'école Charles Péguy (MO + Études) : 100 000€
- Le démarrage de la rénovation énergétique de l'école Edouard Herriot : 1 400 000€
- L'acquisition et l'installation de ventilateurs dans les salles de classe des écoles : 300 000€
- Mise aux normes électriques à la cuisine centrale : 48 000€
- Travaux d'entretien dans les écoles : 316 780€

2- En matière patrimonial : 1 696 500€

- Toiture de la maison des sports : 460 000€
- Poursuite de la rénovation du club house du tennis et des cours : 427 500€
- Travaux de rénovation et création de sanitaires à l'église : 70 000€
- Travaux et entretien dans les équipements sportifs : 189 500€

- Entretien des bâtiments publics et équipements : 549 500€

3- En matière d'aménagement de l'espace public et du cadre de vie : 3 787 000€

- Déplacement du city stade Dembélé : 300 000€
- Aménagement parc et maison Michot : 206 900€
- Installation de caméras de vidéoprotection : 615 000€
- Participation aux travaux du Pont de Gaumont (création d'une piste cyclable) : 190 000€
- Extension du colombarium : 12 000€
- Reprise de tapis et travaux de voirie : 1 507 100€
- Enfouissement de réseaux : 41 000€
- Projet Actival : dévoiement de la fibre : 80 000€
- Aménagement de la sécurité des chaussées et passages protégés : 200 000€
- Matériel incendie : 36 000€
- Outillage de voirie : 123 000€
- Outillage espaces verts : 21 000€
- Plan vélos : aménagement : 250 000€
- Aménagement de locaux commerciaux : 100 000€
- Programme de plantation d'arbres : 55 000€
- Frais d'études pour renaturation : 50 000€

4- En matière foncière : 1 337 700€

- Régularisations foncières Chemin des Hauts, Trottin, Rables, Pradeau, Maginot, Perroquet, Fillioux, Coeuilly : 42 700€
- Echange foncier Schweitzer : 420 000€
- Acquisition local La Note Bleue : 590 000€
- Projet Escargot (avance) : 200 000€
- Acquisition de 2 places de stationnement : 30 000€
- Participation au SAF : 50 000€
- Travaux d'office (périls) : 5 000€

. Le matériel et le mobilier : 1 316 850€

- . Acquisition véhicules électriques et entretien 234 850€
- . Acquisition matériel et mobilier scolaire et de restauration : 142 000€
- . Matériel de communication : 20 000€
- . Matériel et mobilier culturel : 190 900€
- . Matériel et mobilier Petite Enfance et famille : 31 300€
- . Matériel et mobilier Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale : 77 000€

- . Matériel de sécurité et de prévention : 84 000€
- . Renouvellement d'une partie du parc informatique : 384 000€
- . Participation de la ville au budget de la sécurité : 152 800€

. Les Restes A Réaliser : 4 874 801€

- Acquisition appartements VEFA : 990 080€
- Rénovation énergétique de l'Escale : 179 080€
- Rénovation du club house de tennis et de ses cours : 162 763€
- Extension de l'école Jean Jaurès : 373 210€
- Nouvelle école maternelle Anne Franck : 595 519€
- Travaux d'entretien dans les bâtiments publics : 70 080€
- Travaux de voirie : 1 456 942€
- Travaux et entretien dans les équipements sportifs : 150 129€
- Modernisation de l'éclairage : 108 697€
- Matériel espaces verts et plantations : 25 047€
- Solde BSPP : 73 101€
- Travaux et mobilier dans les écoles : 132 233€
- Extension des réseaux : 209 178€

- Achat matériel bureautique et téléphonie : 225 444€
- Achat mobilier et matériel de bureau : 123 298€

➤ **LES CHARGES FINANCIERES : 3 044 030€**

Elles comprennent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette pour un montant de 2 915 000€ ainsi que la cotisation de 44 500€ auprès de l'Agence France Locale et 84 530€ de dépôts de garantie.

C – LE FINANCEMENT

✓ **L'autofinancement : 4 731 800€**

L'autofinancement est constitué du virement à la section d'investissement pour 2 500 000€ et par les amortissements pour 2 231 800€.

✓ **Les financements externes**

Sont inscrites au budget les subventions suivantes :

Au titre des inscriptions nouvelles : 631 000€

- La rénovation des sols du village de la Petite Enfance : 120 000€
- Aide aux maires bâtisseurs « fonds vert » : 286 000€

- Raccordements électriques : 5 000€
- Amendes de police : 220 000€

Au titre des restes à réaliser : 12 898 359€

- Solde de la cession de Jules Rimet : 8 551 322€
- Solde de la rénovation énergétique Géo André : 127 844€
- Structures métalliques étanchéité piscine (solde) : 7 643€
- Rénovation énergétique de l'Escale : 277 020€
- Solde de la Micro folies : 15 713€
- Extension école Jean Jaurès : 280 000€
- Solde des centres villes vivants : 221 750€
- Terrain synthétique : 81 000€
- Solde de la piste d'athlétisme : 12 724€
- Plan vélo : 123 343€
- Emprunt 2024 à mobiliser en 2026 : 3 200 000€

✓ **Les ressources propres : 3 466 500€**

- 2 176 500€ au titre des cessions rue des Courts Sillons, Place Rémoiville destinée à la brasserie, terrain lié à la géothermie, Rue Schweitzer, Route de Bry, Rue Schumann et la parcelle destinée à la 3^{ème} voie SNCF.
- 600 000€ au titre du FCTVA sont prévus sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2024

- 690 000€ au titre de la taxe d'aménagement

✓ **L'emprunt : 6 000 000€**

Il est prévu d'inscrire un emprunt de 6 000 000€ pour permettre le financement des différents projets à réaliser en 2026.